SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'EPARGNE

SECTION LOIRE-CENTRE
5 RUE D'ESCURES 45000 ORLEANS
Email : sud.loirecentre@free.fr
☎ *02.38.78.15.68 ou 02.47.73.34.08*
www.sudbpce.com
Facebook : *Sud* BPCE

DELEGUES DU PERSONNEL DU 7 AOUT 2015

RETOUR VERS LE FUTUR…

Plus de 1200 tablettes ont été déployées dans les agences depuis quelques mois, pour un budget d'environ 500 000 euros (merci le CICE) devant permettre une avancée technologique historique, et placer la CELC dans le peloton de tête des entreprises innovantes, et donner à nos clients l'image d'une modernité qu'ils attendaient depuis des années. Autres objectifs plus louables : diminuer l'utilisation du papier, et améliorer le quotidien des commerciaux !

Quel est le constat aujourd'hui ?

Dysfonctionnements en tous genres, lenteurs, plantages des postes informatiques… sans oublier l'énervement des commerciaux et les sourires narquois des clients, qui ne manquent pas l'occasion d'une réflexion acide sur l'utilisation des commissions d'intervention et autres tarifications qu'ils subissent !

Nos voisins de la CE IDF, ont également, au cours du deuxième trimestre, déployé ces fabuleux outils dans le réseau commercial, tout en ayant entendu les commentaires des autres CE (faiblesses et lourdeurs du système), mais ont pris rapidement la décision du retrait « temporaire » des tablettes de tous les postes d'accueil ! A la CELC, il semble qu'on ait décidé de persister dans l'erreur (errare humanum est, perseverare diabolicum), dans le seul but de ne pas devoir avouer publiquement une erreur de stratégie, ou d'investissement !

Madame, Messieurs du Directoire, écoutez enfin vos salariés, et prenez la décision qui s'impose ! La tablette, oui ! Mais dans un environnement informatique stable et performant ! Ne mettez pas la charrue avant les bœufs… Dans notre jeunesse, nous avions des « télécran », avec lesquels nous avons joué pendant des heures… parce qu'ils fonctionnaient parfaitement, tout simplement !

COMITE D'ENTREPRISE DU 23 JUILLET 2015

UN VENT DE SUD…

Evolution du réseau d'agences : Le dépeçage de l'écureuil continue…

Si le syndicat CGC a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de fermeture de 7 agences, SUD a émis un avis défavorable et comment !
Si évoluer est nécessaire dans toute entreprise, à Loire-Centre le mot évolution signifie destruction d'emplois, mobilité géographique accrue, abandon des zones rurales et dégradation du service à la clientèle.
Depuis des années, notre réseau d'agences s'étiole et 2015 n'échappe pas à la règle! Ainsi la direction avec le vote favorable d'un syndicat décident de fermer 7 agences. **A quand la prochaine vague?**
Ces destructeurs de nos "vrais" valeurs poussent une partie de notre clientèle dans les bras de la concurrence. Les arguments de la direction qui consistent à mettre en lumière le manque de rentabilité ou bien la difficulté de remplacer les salariés au sein de ces agences sont dépassés.
Le bénéfice net enregistré dans les comptes de Loire-Centre chaque année, et surtout
le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 2,5 M€ aurait dû être en priorité alloué à la rénovation des agences vouées à être fermées préservant ainsi l'emploi à moyen terme et leur rentabilité.
La logique uniquement financière à court terme de la Direction est très éloignée des valeurs "théoriques" affichées par l'Entreprise.
C'est bien à marche forcée que la direction pousse la clientèle vers ses propres besoins et les nouvelles technologies mais n'oublions pas que cette clientèle en partie âgée est à l'origine de la bonne santé financière de notre Etablissement,
Si la direction n'était pas uniquement dans la pensée ultra libérale mais au service des salariés et des clients, pourquoi pas?
Au service de qui œuvrent-ils?

Accord sur la diffusion des tracts syndicaux : La répression antisyndicale entre en vigueur à partir du 1er janvier 2016…

Cet accord mettra fin dès le 1er janvier 2016 à l'envoi des tracts papiers et permet au Directoire de porter atteinte à l'information des salariés par leurs syndicats.
Cet accord permettra d'obtenir vos tracts par mail et permettra notamment à la direction de scruter le moindre de vos faits et gestes.
Profitez encore des dernières tribunes de libre expression qu'il vous est donné de lire avant la mise en place d'un envoi contingenté et avec possibilité d'être sanctionné et suspendre temporairement et ce pour une durée de 3 mois, le droit d'utilisation de la messagerie et du lien mis à disposition vers l'espace de stockage.
Sud réfléchit à trouver une solution pour contourner cet accord scélérat signé par la CGC et la CFDT.

Projet création de quatre chargés de Clientèle Professionnelle :

La Direction timidement accepte de créer une équipe de remplacement de 4 chargés de clientèle professionnelle.
C'est un début mais toujours insuffisant.
Si nous demandons depuis des années l'évolution des classifications de T2 à TM5, nous exigeons surtout un nombre suffisant de salariés pour mettre fin au surcroit d'activité et aux heures supplémentaires très souvent non remontées…
A notre demande, La direction doit engager une vraie négociation sur les effectifs et la charge de travail et conditions de travail…
SUD attend avec impatience cette négociation visant à améliorer pour tous les conditions de travail.

Vos délégués SUD : T. GUERIN, C. GAMBERT, M. LECLERCQ, A. QUESNE, P. RENAUS, JM. TRIPOT, P. RIGAUD, R. FRESLON,